



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

REÇU LE

7 NOV 2014

Secrétariat Général
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Utilité Publique
Dossier suivi par Maggy BERTHIER - BOUGLE
☎ 02.43.39.72.33
Fax 02.43.39.70.35
e-mail : maggy.berthier@sarthe.gouv.fr

Le Mans, le 5 novembre 2014

Objet: Notification de décision
Plans d'aménagement et d'orientation de gestion des mesures compensatoires
Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier ma décision en date du 17 octobre 2014 par laquelle j'ai validé, sur proposition du Directeur départemental des territoires, les 4 plans d'aménagement et d'orientation de gestion des mesures compensatoires suivants :

72_BOULOIE_03 72_LAMILE_02	72_LAMILE_04 72_SILLEL_02
-------------------------------	------------------------------

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète,

Pour la Préfète,
L'attaché de ce bureau

Maggy BERTHIER

Monsieur Marc LEGRAND
Président d'Eiffage Rail Express
22, avenue Henri Fréville
35 200 Rennes



17 OCT. 2014

DECISION DU

VALIDATION DES PLANS D'AMENAGEMENT ET D'ORIENTATION DE GESTION
DES MESURES COMPENSATOIRES LIEES A LA
LIGNE A GRANDE VITESSE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

La Préfète de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté inter-préfectoral du 15 mai 2012 portant sur des espèces et les habitats d'espèces soumis au titre 1er du livre 4 du code de l'environnement

Vu l'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 5 juillet 2012 autorisant ERE à déroger à l'interdiction de détruire, altérer ou dégrader les aires de repos ou les sites de reproduction de l'espèce *Lutra lutra* (Loutre)

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 2 juillet 2012 portant autorisation au titre des articles L.214.1 et suivant du code de l'environnement de réaliser et exploiter les installations, ouvrages, travaux et activités nécessaires à la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Vu l'arrêté inter-préfectoral des 11 février, 18 février et 28 février 2013 portant sur la composition et les modalités de consultation du Conseil scientifique en vue du suivi des mesures compensatoires liées à la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Sur proposition du Directeur départemental des territoires ;

DECIDE

Article unique :

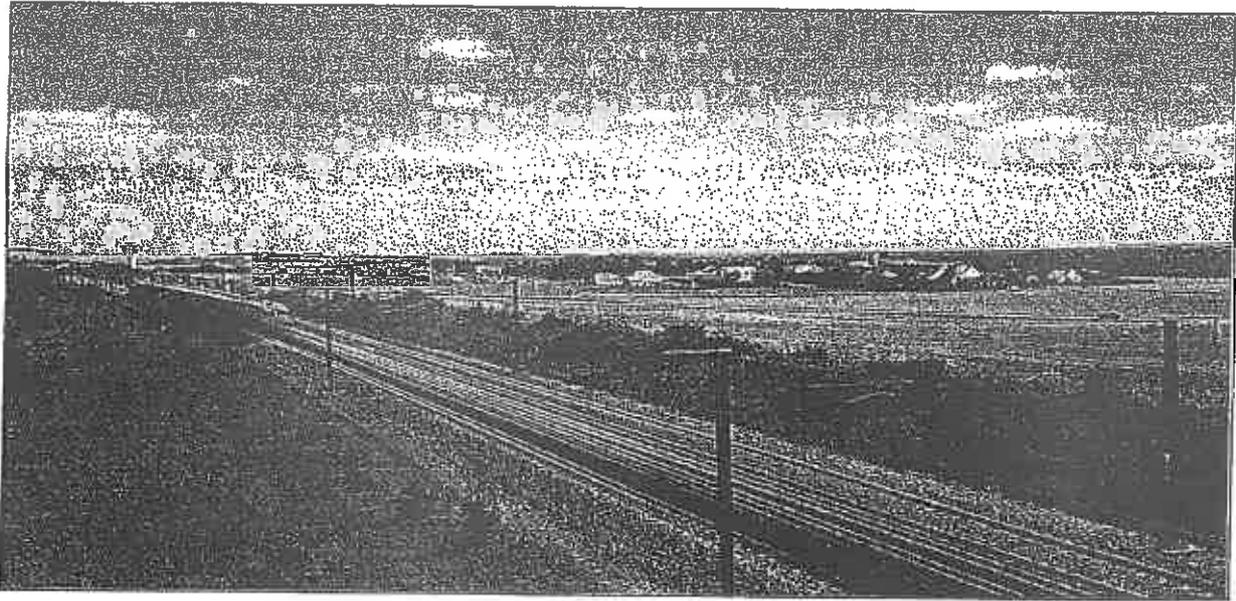
Les quatre plans d'aménagement et d'orientation de gestion suivants sont validés :

• 72_BOULOIE_03	• 72_LAMILE_04
• 72_LAMILE_02	• 72_SILLEL_02

La Préfète de la Sarthe,


Corinne ORZECHOWSKI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification, conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative.



Assistant à maîtrise d'ouvrage



Emetteur



Plan d'aménagement et d'orientation de gestion
LGV Bretagne - Pays de la Loire

72 BOULOI 03

Indice	Date	Libellé	Etabli		Vérfié		Validé	
			Nom	Visa	Nom	Visa	Nom	Visa
A01	20/12/2013	Création du document	M.MONVOISIN		V.PEREIRA		C.DE FIRMAS	

G	ENV	PGM	GEN	D72	0	TEREE	25373	A01
Phase	Domaine	Nature du document	Item	Zone	PK	Emetteur	Numéro	Indice

*Vu par et/ou annexé
à la décision du 17 octobre 2014*

Pour le Préfet
L'attaché chef de bureau

Maggy BERTHIER



Assistant à maîtrise d'ouvrage



Emetteur



Plan d'aménagement et d'orientation de gestion
LGV Bretagne - Pays de la Loire

72 BOULOI 03

Indice	Date	Libellé	Etabli		Vérfié		Validé	
			Nom	Visa	Nom	Visa	Nom	Visa
A01	20/12/2013	Création du document	M.MONVOISIN		V.PEREIRA		C.DE FIRMAS	

G	ENV	PGM	GEN	D72	0	TEREE	25373	A01
Phase	Domaine	Nature du document	Item	Zone	PK	Emetteur	Numéro	Indice



Plan d'aménagement et d'orientation de gestion
LGV Bretagne - Pays de la Loire

72 BOULOI_03



Commune de Bouloire (72)

Lieu-dit : Le Moulin de l'étang

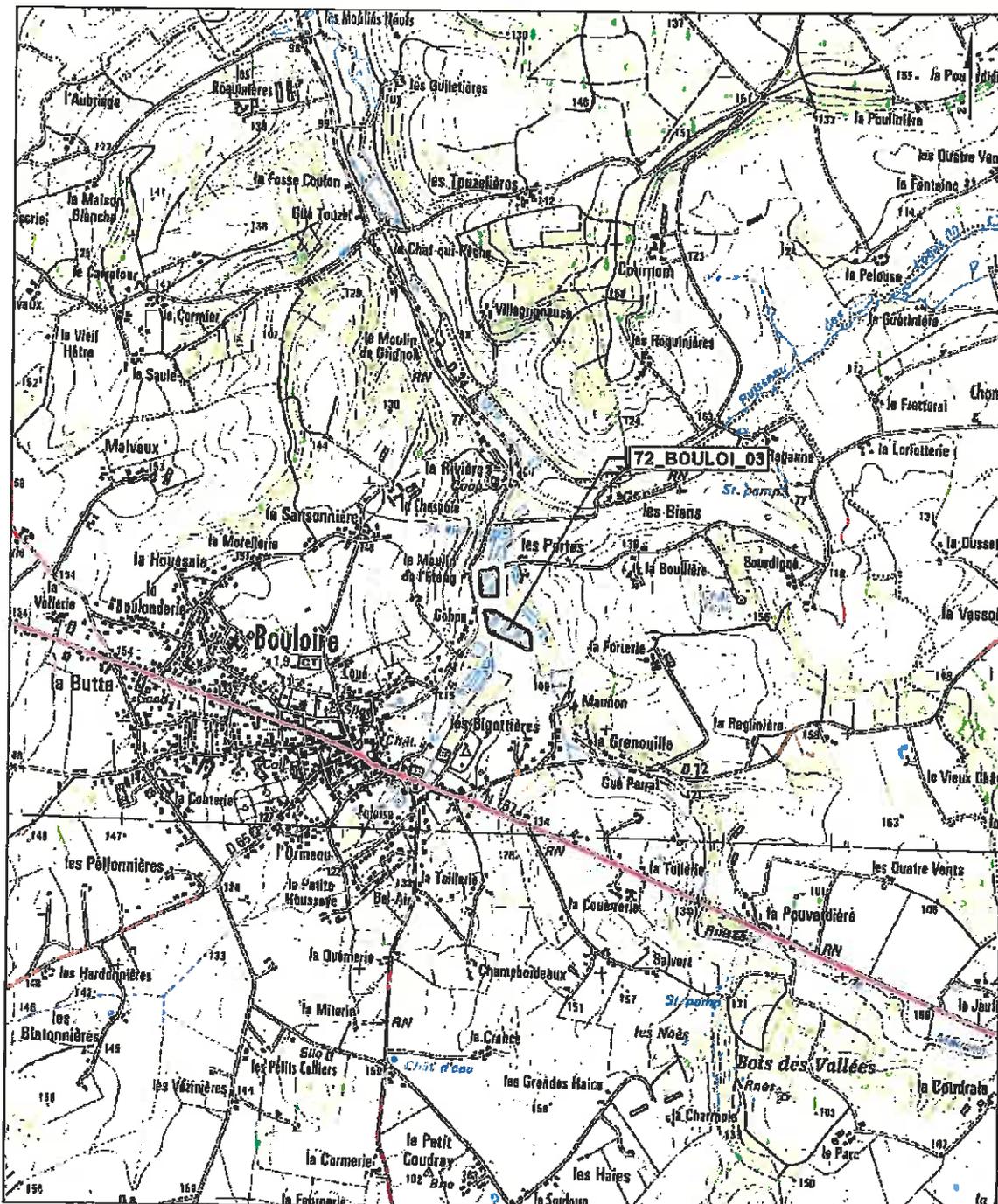
Surface : 1,54 Ha

Distance du site à la LGV : 9998 m

Site hors aménagement foncier

Bassin versant : Huisne

Localisation du site pour la compensation



SITE

Emprise LGV

1:25 000

0 0,25 0,5 1 km

Source vectorielle : ONF

Source du fond de plan :

Scan 25 Topo 2002 - IGN -

Marché d'acquisition n° 20089230033

Réalisation SIG : ONF

Date de réalisation :

20 déc. 2013

Description du site pour la compensation

Le site '72_BOULOI_03' est situé dans le département 72 sur la commune de Bouloire et se trouve intégré au bassin versant Huisne. Le site couvre une superficie de 1,54 ha.

Les actions proposées sur ce site consistent en :

- la bonification et/ou l'expansion de la zone humide

Aspects fonciers

Type de sécurisation foncière : Conventonnement

Niveau de sécurisation : Zone sécurisée

Informations cadastrales

Remarque(s)

Site de compensation situé au sein d'un marais dont la propriété (25ha) est communale.

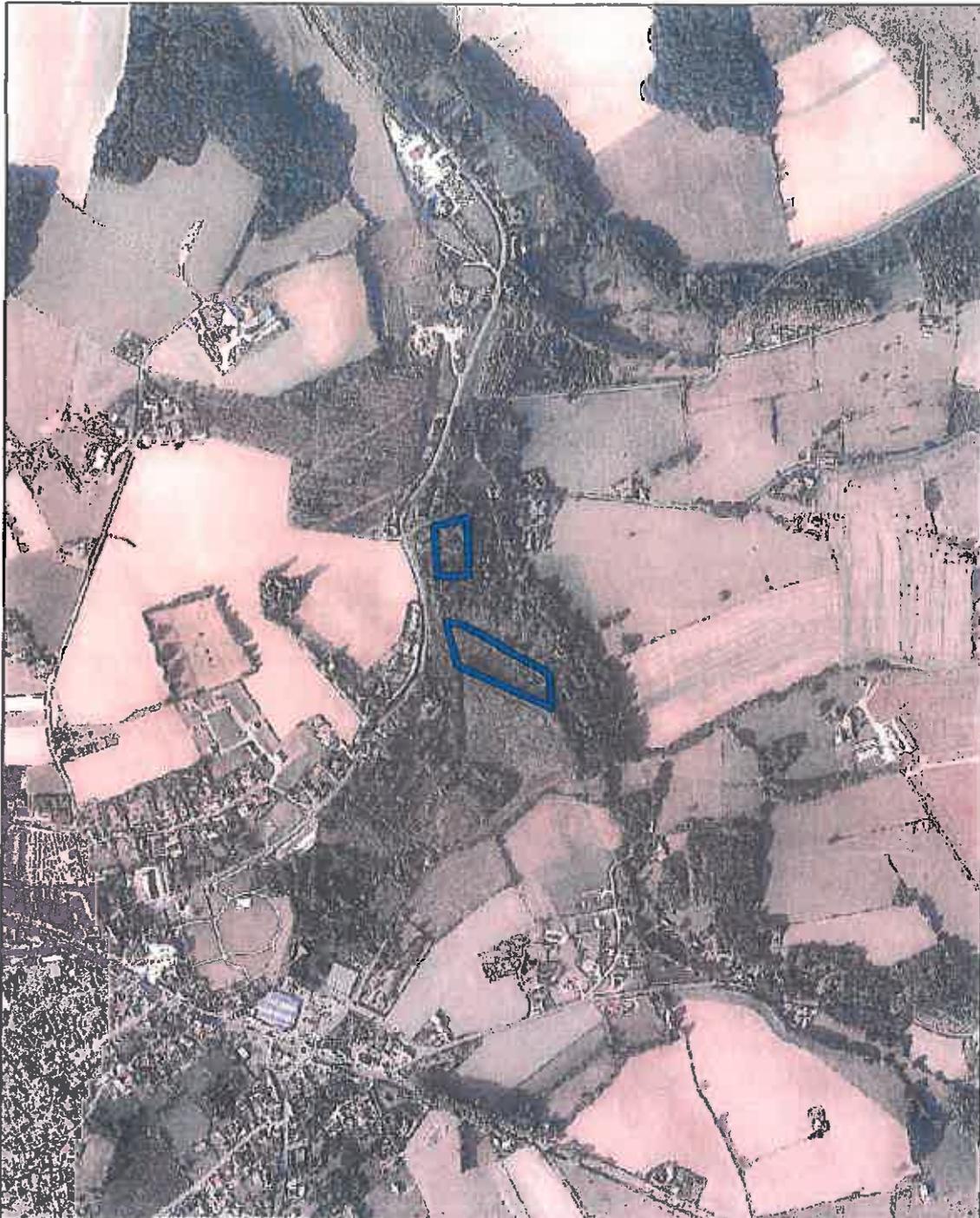
Les parcelles proposées pour la compensation ont subi des alterations notamment suite à la plantation de peupliers.

L'exportation des peupliers a été réalisée il y a environ dix ans. Des rémanents de coupe sont restés dans la parcelle et des rejets de peupliers s'y développent mélangés aux aulnes.

Ces parcelles subissent un enrichissement naturel diminuant significativement l'intérêt patrimonial par un envahissement d'espèces communes comme les orties.

Certaines fonctionnalités hydrauliques sont atténuées et des inondations de la voirie ont parfois lieu.

Localisation des espèces inventoriées



Localisation des espèces inventoriées

- Espèce impactée
- Espèce non impactée

Emprise LGV

SITE

Source vectorielle : ONF

Source du fond de plan : BD Ortho 2001 IGN -
Marché d'acquisition n° 20089230038

Réalisation SIG : ONF

Date de réalisation :
20 déc. 2013

0 125 250 500 m 1:10 000

Liste des espèces contactées sur le site

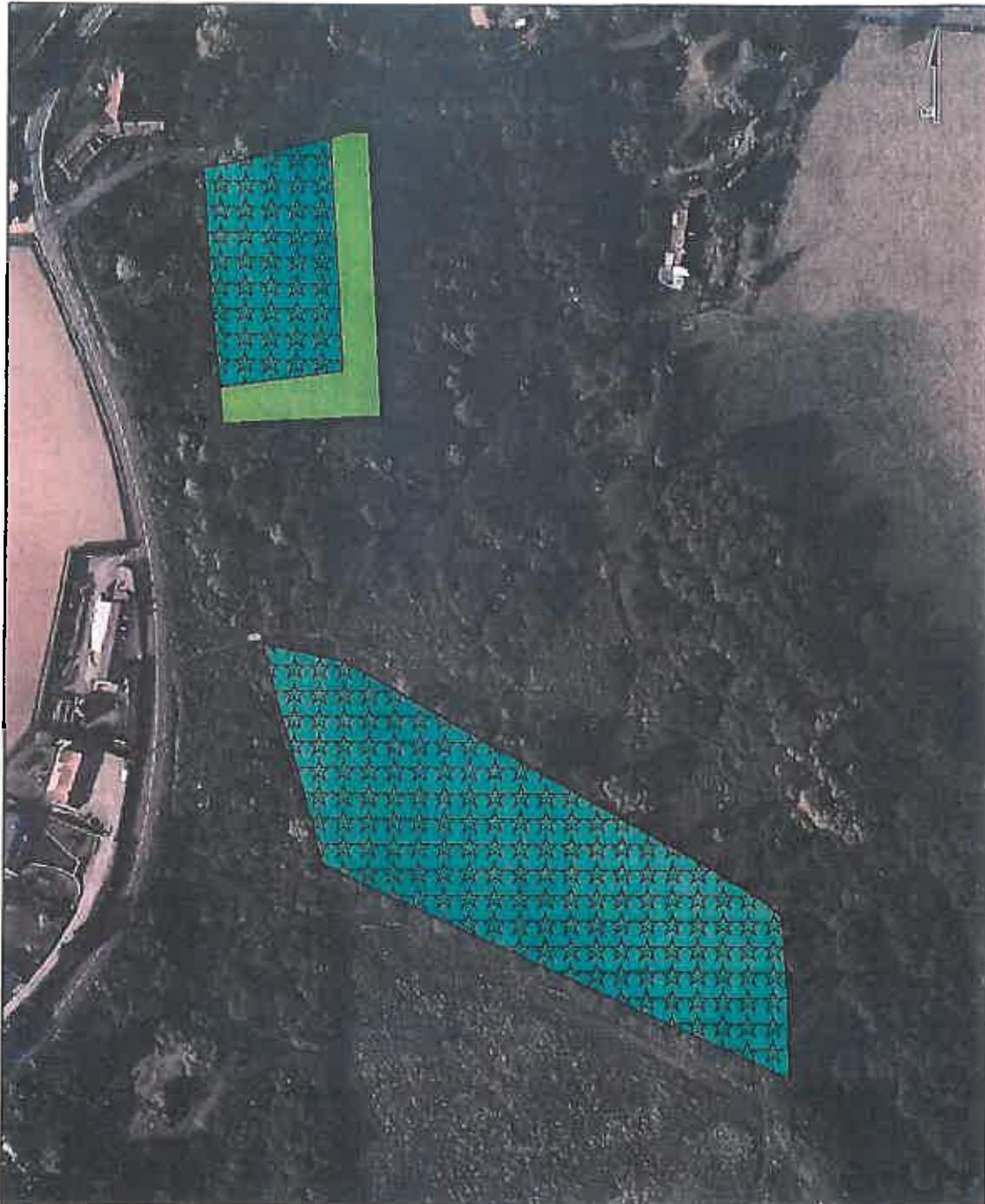
Aucune donnée existante sur le site

Liste des espèces impactées par la LGV BFL à proximité du site

Aucune données d'espèces impactées à proximité du site

Liste des populations non impactées à proximité du site

Localisation des habitats naturels



Code Corine Biotope



59.11
88.821

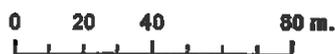
Emprise LGV

Source vectorielle : ONF

Source du fond de plan : BD Ortho 2004 - IGN -
Marché d'acquisition n° 20080230038

Réalisation SIG : ONF

Date de réalisation :
6 janv. 2014



1:2 000

Localisation des habitats naturels

	Nature de l'habitat	Code Corine Biotope	Surface (en ha)
	Peupleraie	83.321	0,17
	Phragmitaies	53.11	1,37
	Total		1,54 ha

Localisation des zones humides



 SITE

Niveau de la Zone humide



1 2 3 4



1:4 603

Source vectorielle : Site - ONF 2012
Zone humide - Asonit 2011

Source du fond de plan : BD Cartho 2004 - IGN -
Marché d'acquisition n° 20080230038

Réalisation SIG: ONF

Date de réalisation :
20 déc. 2013

Estimation du score fonctionnel de la zone humide

Estimation des scores potentiels actuels et après aménagements

Source du score actuel :

ZHONF_698	Score Actuel	Score futur estimé
Indice flore de zone humide : Oui		
Soutien naturel d'étiage	2	3
Régulation naturelle des crues	2	3
Protection contre l'érosion	2	3
Stockage des eaux de surface	2	3
Recharge des nappes	2	3
Régulation des nutriments	2	2
Interception des MES	2	2
Corridor écologique	3	3
Zone d'alimentation et de reproduction	2	3
Support de la biodiversité	2	3
Intérêt patrimonial	1	3
Stockage de carbone	1	1
Score	23	32
Niveau	1	1

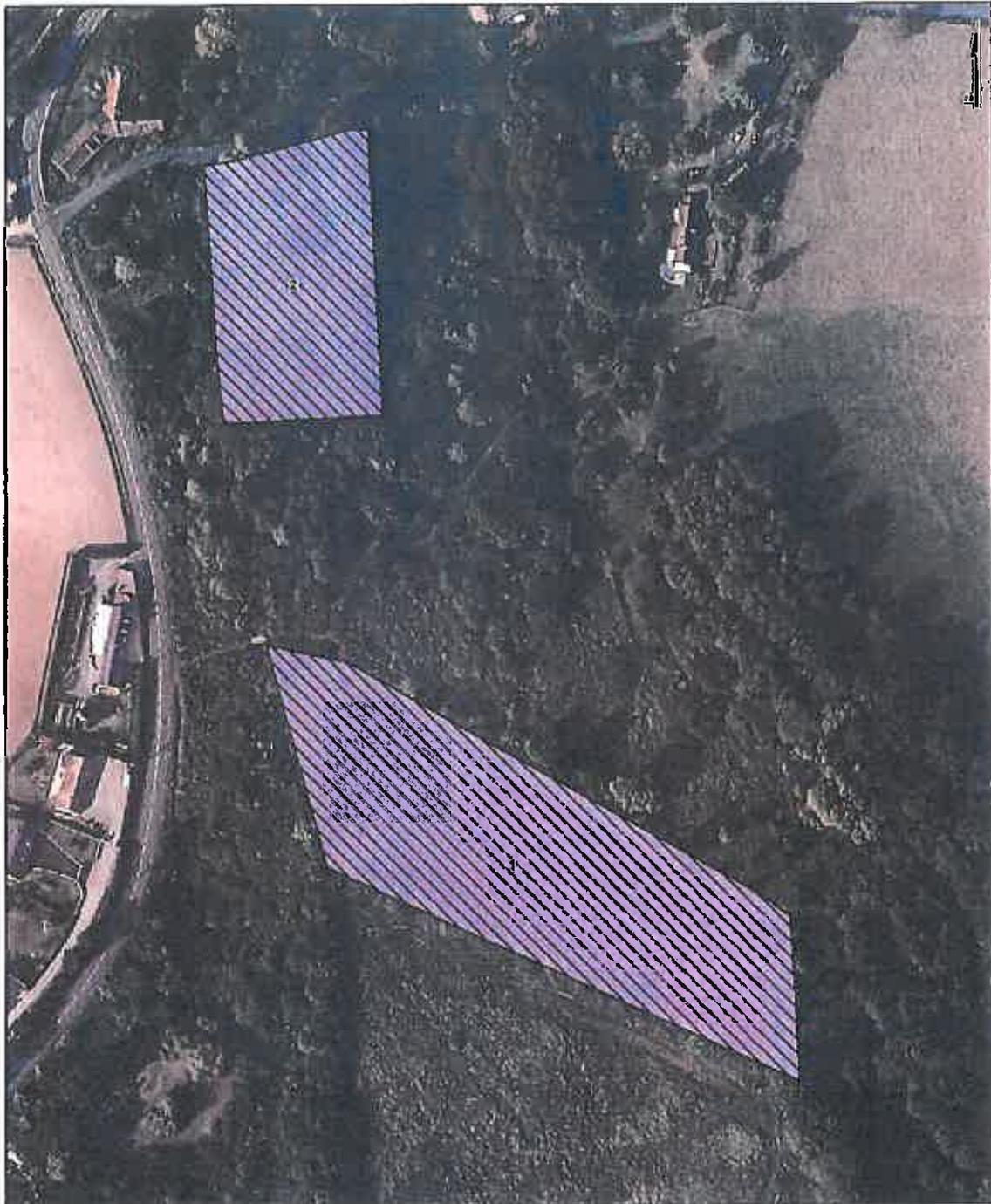
Source du score actuel :

ZHONF_698	Score Actuel	Score futur estimé
Indice flore de zone humide : Oui		
Soutien naturel d'étiage	3	3
Régulation naturelle des crues	3	3
Protection contre l'érosion	3	3
Stockage des eaux de surface	2	3
Recharge des nappes	2	2
Régulation des nutriments	2	2
Interception des MES	2	3
Corridor écologique	3	3
Zone d'alimentation et de reproduction	3	3
Support de la biodiversité	2	3
Intérêt patrimonial	2	3
Stockage de carbone	1	1
Score	28	32
Niveau	1	1

Remarque(s)

Le site est inclus dans un marais et les zones humides sont toutes de niveau 1 en raison de la présence même relictuelle d'une flore indicatrice des zones humides. Cette dégradation est due à un usage inapproprié de la parcelle.

Localisation des actions



Famille d'action



MCZ1

Emprise LGV

Source vectorielle : ONF

 Source du fond de plan : BD Cartho 2004 - IGN -
 Marché d'acquisition n° 20090230038

Réalisation SIG : ONF

 0 15 30 60 m.

1:2 000

 Date de réalisation :
 06 janvier 2014

Légende des actions

* La définition des familles d'actions sont rappelées en annexes de ce document

Zone	Famille d'actions *	Actions	Surface Longue (en ha) (en m)
Zone n° 1	MCZ1	Dessouchage des peupliers Coupe de peupliers	1,05 ha
Zone n° 2	MCZ1	Terrassement - Travaux de décapage Dessouchage des peupliers Coupe de peupliers	0,49 ha

Remarque(s)

Les mesures proposées visent à reconquérir les habitats naturels de la roselière en voie de régression suite à la populiculture qui y a été menée.

Il est proposé d'améliorer la gestion de la prairie humide (communauté à laïches) en remplaçant le broyage annuel par une fauche avec exportation (au moins tous les 3 ans)

Détail de la compensation (sans fongibilité)

Cible de l'action	Actions	Surface (en ha)	Longueur (en m)
DES zone humide			
Zone n° 1		1,05	
	Coupe de peupliers		
	Dessouchage des peupliers		
Zone n° 2		0,49	
	Coupe de peupliers		
	Dessouchage des peupliers		
	Terrassement - Travaux de décapage		
	Sous - total	1,54 ha	0,0 m
	Total	1,54 ha	0,0 m

Détail de la fongibilité

Définition des actions fongibles

Aucune fongibilité n'a été définie pour ce site

Synthèse globale (avec fongibilité)

Site	Objectifs de la compensation écologique	Équivalence	% d'impact résiduel
DLE	zone humide 276,94 ha	Zone humide à créer ou restaurer	1,54 ha 0,55 %
		Total	1,54 ha

Répartition de la compensation sur le site

(Sans prise en compte de la fongibilité)



100%

DLE



100%

zone humide

Période d'intervention indicative

ACTES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Fréquence d'intervention sur 25 ans
Coupe de peupliers																					1
Dessouchage des peupliers																					1
Terrassement - Travaux de décapage																					1

Annexe 1 - Définition des familles d'actions (codes) utilisées dans ce document

BOISEMENT**Boisement**

MCB1 Plantation de boisement

MARMI**Amphibien**

MCA1 Création de mares
MCA2 Restauration de mares
MCA3 Conservation de mares et habitats terrestres associés
MCA4 Conservation et préservation de connexions biologiques
MCA5 Créations de gîtes terrestres

Chiroptère

MCC1 Plantation de boisements ou bosquets
MCC2 Création d'îlots de vieillissement et sénescence
MCC3 Créations de gîtes artificiels

Flora

MCF1 Création et restauration de mares propices au Cératophylle Inermis

Insecte

MCI1 Plantation et restauration de haies
MCI2 Entretien de haies
MCI3 Plantation d'arbres isolés
MCI4 Création de zones tampons
MCI5 Traitement des lisières
MCI6 Plantation de bosquets

Mammifère

MCM1 Création et restauration de ripisylves

Oiseau

MCO1 Éviter la destruction directe des individus et des couvées
MCO2 Amélioration du réseau trophique et de la qualité des habitats

Poisson

MCP1 Création et restauration de frayères
MCP2 Création et restauration de ripisylves

DEE**Cours D'eau**

MCE1 Création et restauration de cours d'eau et/ou de sa ripisylve

Mare Et Plan D'eau

MCD1 Création et restauration de mare et plan d'eau

Zone Humide

MCZ1 Création et restauration de zone humide

